

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

CONSIGNES D'EXAMEN

Cycle	2023-2024/2
Titre	CESS Professionnel
Matière	Formation sociale et économique

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : Formation sociale et économique.

Volume horaire : 2 h

Ces consignes annulent toutes les précédentes.

●●● Programme(s)

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?page=RechercheProg>.

↪ Numéro du programme : 474/2016/240.

↪ Lien : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/474-2016-240.pdf>

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016, portant sur l'organisation des Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

●●● Matières

L'examen portera uniquement sur les deux UAA de 7^{ème} année.

- UAA « Interactions médiatiques » : pages 41 à 47 du programme.
- UAA « Le citoyen et l'Etat » : pages 56 à 64 du programme.

➡ Mais pour cette UAA tout (même IPP)



Pas le dépassement relatif aux UAA vues en 5^{ème} et 6^{ème} années.

II. Organisation de l'examen

●●● Titre visé et type d'enseignement

Certificat d'enseignement secondaire du troisième degré pour l'enseignement professionnel (CESS P).

●●● Modalités de passation

Un examen écrit

Nombre d'heures : 3 heures maximum

●●● Matériel

Matériel autorisé : matériel de base d'écriture, calculatrice non graphique et non programmable, latte, équerre, rapporteur et compas.

Matériel refusé : tout type d'objet connectable (téléphone, montre,...), feuilles de brouillon personnelles et notes, correcteur (tipp-ex,...), correcteur orthographique, dictionnaire, calculatrice graphique, calculatrice programmable.

Exemples de calculatrices autorisées : Texas Instruments TI 30XB, Casio FX-92B, Casio Fx-220



Les candidats veilleront à posséder le matériel requis lors de l'épreuve car aucun prêt de matériel ne sera accordé. L'échange de matériel durant l'épreuve, étant considéré comme une interaction avec autrui, sera sanctionné. De même, en cas d'oubli, aucun matériel ne pourra être apporté en cours d'épreuve aux candidats par une tierce personne.

●●● **Consignes d'examen**

Merci de lire attentivement les consignes spécifiques ci-dessous et de les respecter scrupuleusement.

- Citer signifie donner une réponse brève (un mot, un terme, une notion) qui ne sera ni expliquée, ni justifiée.
- Justifier une réponse signifie soit :
 - indiquer par une phrase le raisonnement, la définition, etc.
 - détailler, par une (des) formule(s) ou par un (des) calcul(s).
- Attention une réponse numérique non justifiée ne donnera pas lieu à des points si une justification est demandée.

●●● **Dispense**

Dispense obtenue si la note est supérieure ou égale à 50%.